JANVIER 2013

Le Petit Livronnais

WWW.LIVRON.FR

Les vœux du maire

Livron

Mes chers concitoyens, mes chers amis,

Quelques bonnes nouvelles pour débuter ce bulletin municipal, la salle des fêtes, tout d'abord, a enfin reçu un avis favorable, et nous sommes aujourd'hui officiellement autorisés à l'utiliser dans de bonnes conditions à la fois pour les enfants, les locataires mais aussi pour la municipalité. Ce fut long, difficile, mais nous y sommes arrivés, et quel soulagement !

Ensuite, la carte communale qui suit toujours son cours. Vous serez bien entendu informés du début de l'enquête publique, à laquelle je vous invite à participer nombreux. Il est important de venir consulter les documents durant la période de l'enquête. C'est un projet qui nous concerne tous et ou tous les avis seront les bienvenus.

L'extension du cimetière, là aussi un dossier important pour Livron. Après enquête publique, le règlement du nouveau PPRI a été approuvé par le conseil municipal, le travail va pouvoir réellement commencer.

Enfin, un autre projet nécessaire pour Livron, à savoir le déplacement de la mairie au rez-de-chaussée du presbytère afin de la rendre accessible à tous. Les premières études sont amorcées.

Le travail ne manque pas, il est parfois long et difficile mais très enrichissant notamment lorsque les dossiers avancent.

Nous sommes toujours dans l'attente de résultats concernant les carottages qui ont eu lieux pour le projet de gravière entre les communes d'Espoey et de Livron. Nous restons vigilants.

Pour la première année, la mairie a organisé la collecte pour la banque alimentaire et quel succès puisque ce sont près de 135 kg de denrées alimentaires qui ont été récoltées, que les généreux donateurs soient ici remerciés.

Je tiens, ici, à remercier l'ensemble du personnel communal pour le travail accompli avec toujours autant de volontarisme et d'efficacité. Le contrat de Benoît Courjault se termine bientôt et n'ayant pas désiré continuer au sein de l'équipe, nous lui souhaitons bonne continuation et le remercions pour le travail réalisé pour l'entretien du village.

Un grand merci aux bénévoles des associations, aux dames qui fleurissent et entretiennent l'église ainsi qu'à tous ceux qui nous ont aidé spontanément, ils se reconnaîtront.

Enfin, en mon nom et celui de l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite à tous ainsi qu'à vos proches une bonne année 2013. Que vos souhaits se réalisent et que la vie soit douce à Livron.

Le Maire
Jean-Pierre Fourcade

Les brèves

Etat-civil 2012

Naissances :

Yon Duparcq le 24 avril

Louis Soubielle-Clos Lavignasse le 6 septembre

Timéo Arruat le 20 novembre

Décès :

Lucienne Bérard le 24 janvier

Marthe Bergeret le 31 janvier

Huguette Carricart le 18 mai

Joseph Laffont le 04 juillet

Jean Maya le 08 décembre

Mariage :

Didier Deghaye et Marie-Thérèse Neves Da Silva le 28 juillet

CCOG-Tri sélectif

De nouveaux containers vous ont été distribués pour remplacer la caissette jaune. Ils doivent recevoir exclusivement les emballages ménagers, les magazines séparés de leur enveloppe plastique, les journaux, les bouteilles plastiques, canettes, tétra-bricks, boites de conserves. Il est inutile de laver les emballages, mais si vous y tenez, ne faites pas une consommation d'eau supplémentaire pour cette opération.

Nous vous rappelons que la collecte est effectuée tous les 15 jours et qu'elle a débuté le 3 janvier dans le village (semaine impaire) et le 10 janvier sur le plateau (semaine paire).

Attention: Les caissettes jaunes sont la propriété de la CCOG. Vous pouvez les ramener en mairie ou directement à la CCOG, **propres et en bon état**. Ainsi, elles pourront être redistribuées dans d'autres foyers. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter la CCOG au 05 59 16 08 80.

Repas des aînés 2012

65 personnes ont répondu présentes à l'invitation du CCAS.
Le dimanche 21 octobre 2012 a eu lieu le traditionnel repas des aînés dans notre village.
Toujours autant de succès pour ce repas qui est l'occasion pour nos anciens et jeunes retraités de se retrouver autour d'un bon repas préparé par l'équipe de M Beigbeder, traiteur à Boeil Bezing.
Une salle des fêtes décorée avec goût sur le thème de l'automne grâce à Josette Magendie que nous remercions pour son implication active.
Une innovation cette année, des cartes postales offertes par les adjoints avec des photos de Livron à toutes les personnes présentes, ainsi qu'à la centenaire Lucie Martine avec un bouquet de fleurs.
M. le Maire, Jean-Pierre Fourcade, à quant à lui, rendu visite à toutes les personnes dans l'impossibilité de se déplacer et a offert le champagne le jour du repas.
Bonne ambiance assurée, et tous ont souhaité la bienvenue aux nouveaux venus, à savoir Monique et Bernard Dudoignon ainsi que Françoise et Daniel Tararako.

Suppression de l'attestation de sortie du territoire

A compter du 1er janvier 2013, les attestations de sortie du territoire délivrées par les mairies sont supprimées. Une carte d'identité ou un passeport en cours de validité

Une doyenne centenaire à livron

Lucie Martine, déjà doyenne de la commune de Livron a fêté son centième anniversaire dans la maison familiale livronnaise entourée de tous les membres de sa famille réunis pour cette occasion unique. Née Lucie Tugayé-Labat le 4 septembre 1912 à Gardères dans les Hautes Pyrénées, elle grandit dans la ferme familiale, avant de la quitter en 1933 pour s'installer à Livron auprès de son époux Prosper Martine, agriculteur. De cette union naquirent cinq enfants, Jean l'unique garçon, et quatre filles, Georgette, Denise, Marie-Thérèse, et Yvette. La descendance compte à ce jour douze petits enfants et 10 arrières petits enfants.

Les associations

Association Convergence

L'assemblée générale de l'association convergence s'est tenue le 12 novembre 2012. Une fois présenté le bilan financier de l'année, les membres ont évoqué largement les projets pour 2012-2013. Les animations maintenant « habituelles » seront reconduites excepté le vide grenier qui pourrait être à nouveau organisé en 2014. De nouvelles animations sont proposées :

- **Concours de belote le vendredi 22 février à 20h30** à la salle des fêtes, inscriptions sur place, de nombreux lots seront à gagner… ;
- Randonnée et repas le **7 avril** ;
- Randonnée et pique-nique au lac de Gabas en **juin** ;
- Voyage découverte au gouffre d'Esparros et château de Mauvezin le **25 mai** ;
- Une soirée d'automne fin octobre.

Les membres de l'association ont la volonté de vous proposer des manifestations variées afin que chacun puissent y trouver satisfaction. Ils comptent sur la mobilisation des Livronnais, leur objectif étant de faire se rencontrer les gens de toutes générations et d'établir des liens entre les personnes afin que notre village reste un lieu de vie et non un « dortoir » ou l'indifférence et la morosité seraient reines.

APE

L'association des parents d'élèves du RPI de l'Oussère et du Lourrou regroupant les communes de Gomer, Hours, Livron et Lucgarier a tenu son assemblée générale et a renouvelé son bureau. Les membres ont élu Fabrice LAGOUARDETTE au poste de président, assisté de Sonia COUZI, vice-présidente, Stéphanie MOUNICOU et Sophie BARDE respectivement trésorière et vice-trésorière, Magali LAURENT et Agnès LACAZE, secrétaire et vice-secrétaire. Des correspondants ont également été nommés dans les communes afin de faciliter les relations entre les différents partenaires associés au bon fonctionnement des écoles (instituteurs, élus, bureau de l'APE).

L'objectif de l'association est de proposer des manifestations afin de financer des sorties pédagogiques et culturelles pour les enfants scolarisés au sein du RPI. Après une année d'existence, l'association affiche un bilan positif qui encourage ses membres à reconduire un programme varié pour 2012 (vente de chocolats et de calendriers, marché de Noël, fête des écoles, etc.).

Défendons Livron

L'association a tenu son Assemblée Générale le 5 décembre 2012. Un point concernant la situation relative au projet d'enfouissement des déchets à ce jour a été fait par la présidente. Le bilan financier a été présenté par la trésorière et le bureau a été reconduit dans son intégralité.

Le Comité des Fêtes version 2012 :

Président : Damien Sarrabère

Trésorier : Stéphane Boucard

Secrétaire : Alexandra De Barros

L'école

INSCRIPTIONS pour la prochaine RENTREE SCOLAIRE 2013/2014

Si votre enfant est né en 2010, pensez à faire dès à présent une préinscription auprès de la mairie afin que l'on puisse évaluer au plus tôt l'effectif de la prochaine rentrée.

Le RPI de l'Oussère et du Lourrou

Pour l'année scolaire 2012/2013, les effectifs se maintiennent avec 100 élèves (dont 21 habitant Livron) répartis sur cinq classes,

- Livron : PS/MS 26 élèves avec Madame Cacault
  CE1 :11 élèves avec Madame Gratia
- Gomer : GS/CP 21 élèves avec Madame Guichard
- Lucgarier : CE2/CM1 19 élèves avec Madame Valade
- Hours : CM1/CM2 23 élèves avec Monsieur Ramond

L'organisation du SIVU qui gère la cantine et la garderie n'a pas changé depuis l'année dernière. Il y a, à ce jour sept personnes employées par le SIVU dont deux fonctionnaires titulaires, une en CDD et quatre en contrat aidé (CAE). Ces employés assurent les services de la cantine sur les quatre communes, la garderie sur Gomer et Livron et l'accompagnement pendant le transport scolaire.

Les deux classes de Livron continuent leur projet de l'année dernière, avec les visites au jardin biologique de la SARL Sarrabère, les enfants ont un petit espace réservé qu'ils utilisent pour faire quelques plantations au fil des saisons.

Le 21 décembre, un marché de Noel s'est déroulé dans la salle des fêtes de Livron, les instituteurs proposaient à la vente des objets confectionnés par les enfants, les parents d'élèves avaient confectionné des sablés et vendaient des calendriers et des chocolats. Dommage qu'il n'y ait pas eu d'information sur cette manifestation faite par les parents d'élèves, car les habitants des quatre villages ne se sont pas déplacés contrairement à l'année dernière.

Vous pouvez déjà retenir la date de la prochaine **fête des écoles** qui se déroulera le **samedi 29 juin à Hours.**

Rappel règlementaire

La réglementation du permis de construire a été profondément réformée par l'ordonnance du 8 décembre 2005 et le décret d'application du 5 janvier 2007, entrés en vigueur le 1er octobre 2007.
Le permis de construire ou la déclaration préalable de travaux sont exigibles pour la construction, modification ou rénovation de toutes les constructions fixes (extensions, ravalements de façades, abris de jardin, réfection de toiture, piscine enterrée ou semi-enterrée…). C'est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. D'autre part, le fait de réaliser une construction peut donner lieu à la perception d'un impôt spécifique au profit de la commune : la taxe d'aménagement. Cette taxe permet de financer par exemple la création ou l'extension d'équipements (routes, assainissement, écoles...) induits par l'urbanisation.
Nous vous rappelons que tout citoyen est tenu d'effectuer spontanément ces démarches, c'est un gage d'équité au regard de l'impôt et des règles d'urbanisme. Vous pouvez régulariser une situation ou effectuer une demande pour vos futures réalisations en mairie, aux horaires habituels d'ouverture.

Le dossier

La prévention des risques

Le **risque majeur** est la possibilité d'un **évènement d'origine naturelle ou anthropique** (*provoqué directement ou indirectement par l'action ou l'intervention de l'homme*), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.
L'existence d'un risque majeur est liée :

- d'une part à la présence d'un **évènement ou aléa**, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique
- d'autre part à l'existence **d'enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène.

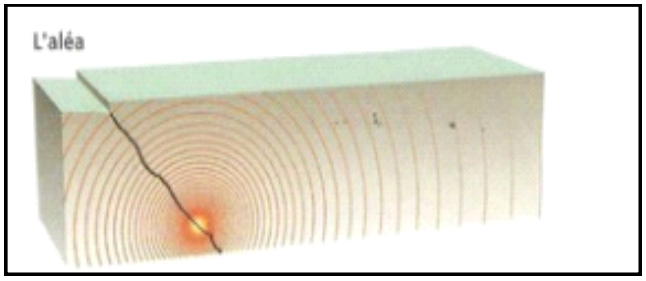

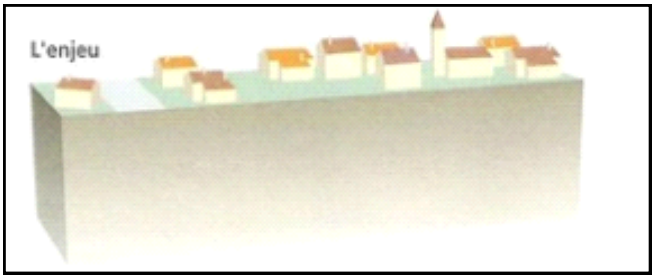

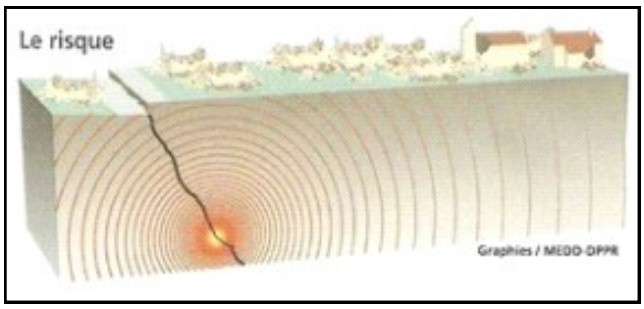

Un des moyens essentiels de la **prévention** est l'adoption par les citoyens de **comportements adaptés aux menaces**. Dans cette optique, la loi du 22 juillet 1987 a instauré le droit des citoyens à une information et le code de l'environnement précise le contenu, la forme des informations portées à la connaissance des publics ainsi que les modalités de diffusion de l'information. Le préfet établit le **Dossier Départemental des Risques Majeurs**, transmis à chaque mairie et consultable par le citoyen (à voir aussi sur **www.livron.fr**)

La commune de Livron est concernée par 3 risques majeurs :

- **Les risques climatiques** : vents forts et tempêtes, orages violents accompagnés de grêle, chutes de neige abondantes et canicules ;
- **Les inondations** : Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) consultable en mairie ;
- **Les séismes** : zone de sismicité moyenne (zone 4).

Au dos, vous trouverez l**es consignes individuelles** de sécurité proposées pour ces 3 risques, dans le Dossier départemental des risques majeurs.

SEISME

SISM.9
2012

D.5 - LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE EN CAS DE SEISME

AVANT

- **s'informer des risques** encourus et des consignes de sauvegarde ;
- privilégier les **constructions parasismiques** ;
- **repérer les points de coupure** de gaz, eau, électricité ;
- **fixer** les appareils et meubles lourds ;
- repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

PENDANT

- à l'intérieur : **se mettre à l'abri près d'un mur**, une colonne porteuse ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres ;
- à l'extérieur : **s'éloigner de ce qui peut s'effondrer** (bâtiments, ponts, fils électriques) ; à défaut, s'abriter sous un porche ;
- en voiture : **s'arrêter** si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre

APRES

- **couper l'eau, le gaz et l'électricité** ; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités ;
- **évacuer** le plus rapidement possible les bâtiments, attention il peut y avoir d'autres secousses ;
- ne pas prendre l'ascenseur ;
- **s'éloigner** de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio ;
- **ne pas aller chercher ses enfants à l'école**, ils sont pris en charge par les enseignants.

INONDATION ET CRUES TORRENTIELLES

IN.12
2012

D.5 - LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE EN CAS D'INONDATION

AVANT

S'organiser et anticiper :

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie ;
- Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue sur Radio Bleu Béarn ou Pays Basque (liste des fréquences en annexe), TV et sites internet ;
- S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté ;
- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures, les matières et les produits dangereux ou polluants ;
- Prévoir le kit inondation : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures.

PENDANT

Mettre en place les mesures conservatoires ci-dessus.

- Suivre l'évolution de la météo et de la prévision des crues ;
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie ;
- Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline… ;
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre ;

et de façon plus spécifique:

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école ;
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours ;
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue ;
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

APRES

- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques ;
- Aérer et désinfecter à l'eau de javel ;
- Chauffer dès que possible ;

Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

RISQUES CLIMATIQUES

CLIM.6
2012

D.5 - LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE EN CAS DE TEMPETE

AVANT

- **consulter la carte de vigilance** « météo » et connaître les comportements adaptés ;
- **rentrer à l'intérieur les objets** susceptibles d'être emportés ;
- **fermer portes et volets** ;
- annuler les sorties en mer et arrêter les chantiers ;
- rentrer les bêtes et le matériel ;
- **gagner un abri en dur.**

PENDANT

- **rester chez soi** ;
- **écouter la radio** et s'informer de l'évolution de la situation ;
- **éviter de se déplacer** à pied ou en voiture ;
- **ne pas aller chercher** ses enfants à l'école.

APRES

- **ne pas intervenir sur les toitures** ;
- ne pas toucher les fils électriques tombés au sol ;
- couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.